

**PROCES VERBAL - SEANCE DU JEUDI 26 AVRIL 2018**

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le Jeudi 26 avril 2018 à 20h30 dans la salle du conseil de la Mairie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués et dévoués.

Christian BALIGAND,  
Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BALIGAND Christian, Maire.

Présents : MM. BALIGAND, ALMAZAN ESPADA, BALLUAIS, DELLIERE, DESCHAMPS, FÉAU, FOURMOND, HERCÉ, LE GAL-MESME, LEGROS, LEVRARD, MEDARD, MENAGER, MENU, MINISINI, ROUSSET, ROUSTEL, VEQUAUD.

Absents : MM. ABREU, FRAPPIER, LENOIR, RAUX, VANNETZEL.

Procuration de :

Michel LALANDE à Anne MINISINI,  
Sandrine MAILLARD à Christian BALIGAND,  
Jean-François POMMÉ à Bernard BALLUAIS.

Secrétaire de séance : Bernard BALLUAIS.

*Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.  
Monsieur Bernard BALLUAIS est désigné secrétaire de séance.*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 avril 2018,
2. Travaux de rénovation et d'extension de l'ancienne école maternelle - délibération pour autoriser la signature des marchés,
3. Travaux de création d'une liaison douce et d'aménagements de sécurité - délibération pour autoriser le lancement de la consultation des entreprises,
4. Délibération pour autoriser la vente du parking à la société L'ŒUF,
5. Proposition de mise en place d'une complémentaire santé communale,
6. Rythme scolaire de la rentrée 2018 – courrier de l'Inspection académique,
7. Avis sur projet de modification du Plan de Prévention du risque naturel prévisible relatif au risque d'inondation (PPRNI) des communes de la vallée de la Sarthe Amont – communes de Saint Léonard des Bois à Saint Saturnin (enquête publique du 23 avril au 23 mai 2018)
8. Marché public de gaz, électricité et assurances – délibération pour autoriser le lancement de la consultation de mise en concurrence,
9. Affaires diverses

## 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2018

Présentation : Christian BALIGAND

Pas de remarque particulière.

***Le procès-verbal du 3 avril 2018 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

## 2. Travaux de rénovation et d'extension de l'ancienne école maternelle - délibération pour autoriser la signature des marchés

Présentation : Christian BALIGAND

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 6 février dernier, celui-ci a donné son accord au lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de rénovation et d'extension de l'ancienne école maternelle rue des Hortensias.

La consultation a été régulièrement menée du 15 mars au 11 avril 2018. Le dossier de consultation comportait 12 lots. 39 entreprises ont adressé une proposition.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 avril pour procéder à l'ouverture des plis.

Le montant total des travaux est estimé à 602 000 € HT, hors option.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 avril pour prendre connaissance de l'analyse des offres par le maître d'ouvrage.

Avant de commencer la présentation des propositions, Monsieur le Maire dit au Conseil Municipal qu'il a posé des questions à l'architecte et à l'entreprise concernant le lot gros œuvre.

Pour ce soir, il n'a pas encore reçu de réponse. Il a notamment demandé des détails concernant la voirie provisoire qui comprend l'empierrement et l'engazonnement.

Il précise qu'il lui semble délicat de retenir l'offre de cette entreprise si celle-ci ne s'engage pas précisément sur cette ligne. L'entreprise annonce un certain prix qui semble assez faible par rapport aux travaux demandés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est possible de mettre l'attribution de ce lot n°2 en suspens, en attendant de recevoir la réponse de l'entreprise par rapport aux travaux prévus dans son offre.

Le Conseil Municipal donne son accord à cette proposition.

Monsieur le Maire précise que dès que la commune recevra une réponse de l'entreprise, elle sera transmise au Conseil Municipal. Si la commune ne reçoit pas de réponse, il propose d'écarter cette offre qui semble très basse et d'attribuer le lot à l'entreprise suivante.

***Arrivée de Sylvie HERCÉ***

### **LOT N°2 – GROS ŒUVRE**

Estimation : 56 000 €HT

ENTREPRISE	OFFRE HT APRES ANALYSE	POINTS /10	CLASSEMENT
SAS MORIN	32 011,52 €	9,20	1
LMBTP	41 900,00 €	8,56	2
CBF	87 894,35 €	6,16	3

### LOT N°3 – OSSATURE BOIS

Estimation : 20 000 € HT

ENTREPRISE	OFFRE HT APRES ANALYSE	POINTS /10	CLASSEMENT
JC COURBOULAY	4 373,59 €	10	1

### LOT N°4 – COUVERTURE ETANCHEITÉ

Estimation : 20 000 € HT

ENTREPRISE	OFFRE HT APRES ANALYSE	POINTS /10	CLASSEMENT
DERVAL	8 580,24 €	9,48	2
DLB COUVERTURE	9 288,96 €	9,46	3
JC COURBOULAY	8 440,32 €	10	1

Monsieur le Maire précise, pour ce lot, qu'il s'agit de réviser la toiture dans son intégralité. L'entreprise COURBOULAY connaît très bien le bâtiment et toutes les interventions qu'il y a eu sur ce site.

### LOT N°5 – MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE

Estimation : 137 000 € HT

Option porte automatique : 7 500 € HT

ENTREPRISE	OFFRE HT APRES ANALYSE	OFFRE avec Option en € HT	POINTS /10	CLASSEMENT
CBF	72 054,76 €	77 393,60 €	10	1
MIROITERIE LEBRUN	78 253,21 €	85 255,28 €	9,50	2
HOULBERT	81 754,89 €	90 008,34 €	9,29	3
GSA 5	92 049,00 €	99 853,00 €	7,90	4

Monsieur le Maire dit que l'estimation était très élevée.

### LOT N°6 – MENUISERIES INTERIEURES

Estimation : 21 000 € HT

ENTREPRISE	OFFRE HT APRES ANALYSE	POINTS /10	CLASSEMENT
LEROI	28 485,72 €	9,94	2
GOHIER	28 193,50 €	10	1
CBF	30 316,99 €	9,58	3

Monsieur le Maire précise, pour ce lot, qu'au contraire, l'estimation est en dessous des propositions.

### LOT N°7 – PLÂTRERIE / ISOLATION

Estimation : 31 000 € HT

ENTREPRISE	OFFRE HT APRES ANALYSE	POINTS /10	CLASSEMENT
MAILHES POTTIER	25 780,37 €	9,20	2
<b>COIGNARD</b>	<b>26 653,98 €</b>	<b>9,42</b>	<b>1</b>

### LOT N°8 – ISOLATION EXTERIEURE / VÊTURES

Estimation : 58 000 € HT

ENTREPRISE	OFFRE HT APRES ANALYSE	POINTS /10	CLASSEMENT
<b>JC COURBOULAY</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>10</b>	<b>1</b>
LUCAS REHA	66 691,94 €	8,50	2

### LOT N°9 – PLAFONDS SUSPENDUS

Estimation : 35 000 € HT

ENTREPRISE	OFFRE HT APRES ANALYSE	POINTS /10	CLASSEMENT
<b>APM</b>	<b>22 147,59 €</b>	<b>10</b>	<b>1</b>
QUALIPROFIL	24 406,70 €	7,84	2

Monsieur le Maire dit que l'entreprise APM est intervenue sur les travaux des vestiaires du stade de football et les locaux périscolaires.

### LOT N°10 – CARRELAGE / FAÏENCE

Estimation : 8 000 € HT

ENTREPRISE	OFFRE HT APRES ANALYSE	POINTS /10	CLASSEMENT
<b>SPPM</b>	<b>5 638,45 €</b>	<b>10</b>	<b>1</b>
BLONDEAU	5 834,70 €	9,82	2
CMD	6 220,00 €	9,44	3

### LOT N°11 – PEINTURE / REVÊTEMENT DE SOLS

Estimation : 80 000 € HT

ENTREPRISE	OFFRE HT APRES ANALYSE	POINTS /10	CLASSEMENT
<b>BOULFRAY</b>	<b>44 057,63 €</b>	<b>10</b>	<b>1</b>
MDP GOMBOURG	51 224,50 €	9,16	2
HERNANDEZ DECORS	66 698,15 €	6,76	3

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le maître d'œuvre s'est assuré que l'entreprise BOULFRAY s'engageait bien sur la qualité du sol car celle-ci est importante compte tenu de l'utilisation finale par des enfants. L'entreprise a confirmé qu'elle s'engageait à respecter les normes demandées dans le dossier.

### LOT N°12 – PLOMBERIE / VENTILATION

Estimation : 51 000 € HT

ENTREPRISE	OFFRE HT APRES ANALYSE	POINTS /10	CLASSEMENT
DESSAIGNE	40 160,05 €	9,56	2
<b>SOGEA ATLANTIQUE</b>	<b>41 730,77 €</b>	<b>9,77</b>	<b>1</b>
SN TESSIER	41 140,00 €	9,41	4
CLIM.MA	44 000,00 €	9,44	3
PAYEN	46 930,27 €	8,70	5
SCETEC	56 580,00 €	8,23	7
DELABOUDINIÈRE	58 812,74 €	7,27	6

Monsieur le Maire explique que les entreprises SNT et DESSAIGNE ont été écartées car il manquait des documents dans leurs offres, d'où une note technique inférieure à celle de SOGEA ATLANTIQUE. Il ajoute que les travaux les plus importants dans ce dossier concernent la ventilation interne.

### LOT N°13 – ELECTRICITE / CHAUFFAGE ELECTRIQUE

Estimation : 85 000 € HT. Option alimentation électricité porte d'entrée : 150 € HT.

ENTREPRISE	OFFRE HT APRES ANALYSE	OFFRE AVEC OPTION € HT	POINTS /10	CLASSEMENT
ENERSCIENCE	79 875,26 €	80 023,65 €	9,60	3
<b>HATTON</b>	<b>81 200,00 €</b>	<b>81 379,10 €</b>	<b>9,90</b>	<b>1</b>
<b>R ELEC 72</b>	<b>81 388,00 €</b>	<b>81 588,60 €</b>	<b>9,89</b>	<b>2</b>
SCETEC	88 996,20 €	89 270,84 €	9,39	4
EGE 72	94 488,19 €	94 457,94 €	8,67	5
SN TESSIER	111 000,00 €		7,92	6

Monsieur le Maire explique que l'entreprise ENERSCIENCE a été écartée car il manquait des documents dans son offre. L'écart entre les entreprises HATTON et R ELEC est très faible. L'entreprise HATTON a réalisé le cabinet médical, R ELEC a réalisé les travaux des vestiaires du stade de football et des locaux périscolaires. Suite à la présentation des entreprises par lot, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes pour chaque lot, avec une petite réserve pour le lot n°2 :

## TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES

Estimation : 602 000 € HT + options 7 650 € HT

LOT		ENTREPRISE	MONTANT APRES ANALYSE AVEC OPTION	% ANALYSE / ESTIMATION
2	GROS ŒUVRE	MORIN	32 011,52 €	-42,83%
3	OSSATURE BOIS	JC COURBOULAY	4 373,59 €	-78,13%
4	COUVERTURE/ETANCHEITÉ	JC COURBOULAY	8 440,32 €	-55,29%
5	MENUISERIES EXTERIEURES/SERRURERIE	CBF	77 393,60 €	-47,40%
6	MENUISERIES INTERIEURES	GOHIER	28 193,50 €	+34,25%
7	PLATRERIE/ISOLATION	COIGNARD	26 653,98 €	-14,01%
8	ISOLATION EXTERIEURE/VETURES	JC COURBOULAY	50 000,00 €	-16,00%
9	PLAFONDS SUSPENDUS	APM	22 147,59 €	-36,72%
10	CARRELAGE/FAÏENCE	SPPM	5 638,45 €	-29,51%
11	PEINTURE/RETELEMENTS DE SOLS	BOULFRAY	44 057,63 €	-44,92%
12	PLOMBERIE/VENTILATION	SOGEA ATLANTIQUE	41 730,77 €	-21,81%
13	ELECTRICITE/CHAUFFAGE ELECTRIQUE	HATTON	81 379,10 €	-4,47%
			422 020,05 €	-29,89 %

Monsieur BALLUAIS demande quel était le lot n°1.

Monsieur le Maire répond qu'il concernait le désamiantage et les généralités par lot. Le désamiantage a été réparti par lot. Il n'y a plus autant de désamiantage prévu par rapport au plan de départ car il a été fait le choix de recouvrir les matériaux existants (par exemple le sol).

Monsieur le Maire précise que le démarrage du chantier est prévu pour début juillet. La première réunion est prévue pour la première semaine de juin.

Il ajoute que les demandes de subventions auprès de la DETR ont bien été envoyées. La commune a reçu des retours précisant que les 3 dossiers déposés étaient complets et que la collectivité pouvait s'engager à signer les marchés auprès des entreprises retenues.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les marchés désignés ci-dessus avec les entreprises proposées par la commission d'appel d'offres, sous réserve de confirmation par l'entreprise MORIN de la réalisation des travaux demandés dans le cadre de sa proposition de prix ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.**

### 3. Travaux de création d'une liaison douce et d'aménagements de sécurité - délibération pour autoriser le lancement de la consultation des entreprises

Présentation : Christian BALIGAND

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le projet est arrivé au stade du Dossier de Consultation des Entreprises.

Par conséquent, il convient de lancer la procédure de consultation des entreprises.

Un seul lot constitue ce dossier : le lot Voirie – Réseaux Divers, qui englobera l'assainissement, les aménagements paysagers et la signalisation.

Le montant des travaux est estimé à 149 704 € HT.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de faire une liaison entre le rond-point du U Express et la rue de la Sauvagère.

Les plans avaient déjà été présentés au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande à Monsieur FEAU s'il souhaite intervenir sur le dossier.

Monsieur FEAU demande son avis au Conseil Municipal sur l'écluse provisoire actuellement en place.

Madame ALMAZAN ESPADA dit que, lorsqu'il y a plusieurs voitures, la visibilité est réduite pour les automobilistes qui viennent du Mans.

Monsieur FEAU répond qu'avec la priorité, effectivement les automobilistes peuvent être tentés de suivre les véhicules de devant et se retrouver coincés.

Monsieur le Maire dit qu'il n'y a pas eu de retour négatif en mairie, que les plots sont toujours en place et que par rapport au lotissement, l'implantation de cette écluse est plus sécurisante.

Monsieur FEAU dit qu'il a pensé mettre des petits plots lumineux sur les bornes pour matérialiser l'écluse la nuit car il n'y a pas d'éclairage. Il est prévu 6 plots de chaque côté et 7 mètres de largeur de voirie.

Monsieur MENU demande si les points lumineux seront au sol. Monsieur FEAU répond qu'ils seront au sol ou sur les plots définitifs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises pour la création d'une liaison douce et d'aménagements de sécurité, selon les dispositions de l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.**

Monsieur le Maire dit qu'il est prévu que le marché soit lancé la semaine prochaine. L'ouverture des plis pour la fin du mois de mai et le démarrage des travaux en septembre prochain.

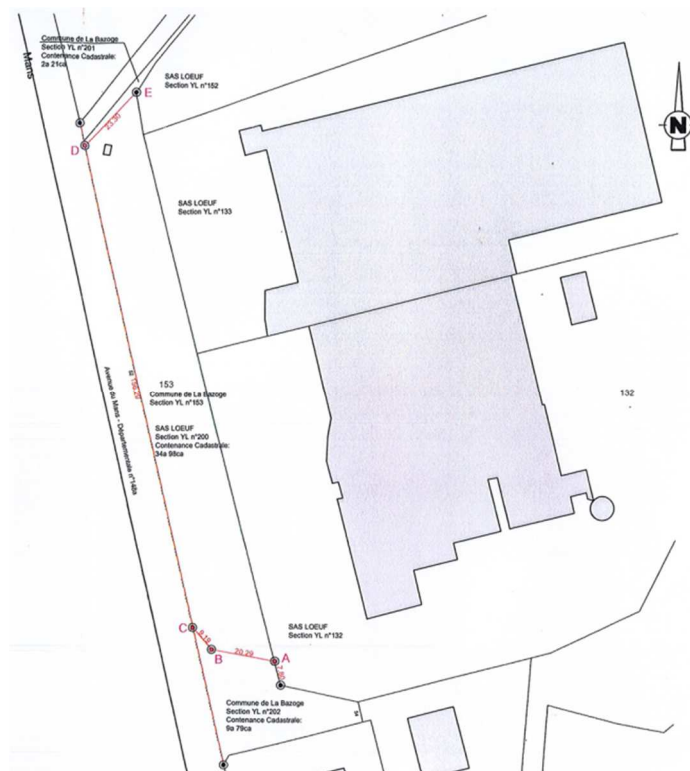
### 4. Délibération pour autoriser la vente du parking à la société L'CEUF

Présentation : Christian BALIGAND

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la communauté de communes, dans le cadre du transfert de la compétence développement économique et zones d'activités de la commune à la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, demande une rétrocession du parking situé devant l'entreprise L'CEUF, à l'entreprise elle-même.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section YL n°153.

La commune a réalisé le bornage le 16 janvier 2018 pour détacher une parcelle d'une superficie de 3 498 m<sup>2</sup>.



Un accord sur une rétrocession à l'euro symbolique a été convenu. Les frais d'acte et de publicité seront à la charge de l'entreprise.

Monsieur le Maire explique que ce parking n'est pas transféré à la communauté de communes. La haie reste communale, c'est le haut du talus qui est rétrocédé à la société L'ŒUF.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à la vente à l'euro symbolique, du parking cadastré YL n°153, à la société L'ŒUF, frais d'acte et de publicité à la charge de la société et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer toutes pièces et l'acte de vente correspondant chez Maître RIBOT, Notaire à La Bazoge.**

## 5. Proposition de mise en place d'une complémentaire santé communale

Présentation : Anne MINISINI

Madame MINISINI explique au Conseil Municipal pourquoi il est proposé la mise en place d'une complémentaire santé communale.

L'idée est de répondre à la problématique d'accès aux soins pour tous. Il y a de plus en plus de personnes qui n'ont plus de complémentaire santé notamment les retraités, les travailleurs indépendants, les demandeurs d'emploi, les commerçants, les agriculteurs.

La commune a été contactée par différentes entreprises d'assurance santé. Elles fonctionnent avec des réseaux de partenaires qui leur permettent de négocier les tarifs de complémentaire santé à la baisse.

Une convention est signée avec la commune permettant aux habitants de prétendre aux tarifs obtenus. Cette convention dure 1 an et est renouvelable.

En terme d'organisation, les habitants intéressés sont contactés par le biais d'un questionnaire qui sera remis en même temps que le prochain bulletin municipal. Une réunion publique d'information sera organisée par l'entreprise retenue. Le contact se fait directement entre la mutuelle et l'adhérent, la mairie ne fait pas l'intermédiaire entre la mutuelle et les adhérents.



Le rôle de la commune est de choisir un partenaire, d'aider celui-ci dans sa communication au démarrage, de lui prêter des locaux pour sa réunion publique et pour assurer les permanences. En aucun cas, la mairie ne traite directement avec les adhérents.

Madame ALMAZAN ESPADA dit que cela leur permet de prendre contact en toute confiance avec les habitants de La Bazoge.

Madame MINISINI confirme que cela leur donne le droit de démarcher sous couvert de la mairie et elle précise que les tarifs sont négociés en fonction du nombre d'adhérents.

Madame MINISINI présente ensuite les propositions des 2 mutuelles qui ont contacté la commune, à savoir MUTUELLE MOAT et AXA :

#### **Proposition n°1 : mutuelle de village MOAT**

- La MOAT : Mutuelle de l'Oise des Agents Territoriaux
- Implantée dans le nord de la France
- Tous les habitants de la commune
- Proposent en moyenne 30% des tarifs de base de cette mutuelle
- 4 formules de garanties
- Cotisations calculées selon 7 tranches d'âge, la dernière étant 70 ans
- Pas de plateforme téléphonique, permanences sur la commune et contacts téléphoniques direct avec le conseiller



Madame MINSINI précise que la mutuelle MOAT n'est pas implantée en Sarthe mais a quand même une assise nationale. Les échanges avec les adhérents se feront de manière téléphonique ou électronique par mail.

#### **Proposition n°2 : santé communale AXA**

- Implantation nationale
- Proposent 30% des tarifs de base de cette mutuelle pour les retraités, les travailleurs non salariés, cas particuliers et 17,5 % de réduction sur les tarifs de base, pour les autres habitants
- 24 formules de garanties
- Cotisations calculées selon formule choisie
- Accompagnement dans le choix de la formule en fonction des besoins réels
- Pas de plateforme téléphonique, permanences sur la commune et présence sur le territoire des conseillers



Madame MINISINI précise que chez AXA il n'y a pas de tarifs en fonction des tranches d'âge mais plutôt différentes formules de garantie.

En terme de tarifs, elle ajoute que la comparaison est impossible car ils sont tous personnalisés. AXA a été choisie dans plusieurs communes de la Sarthe et les mairies sont satisfaites. AXA semble plus disponible car elle est implantée sur le territoire de la Sarthe.

Madame MINISINI propose au Conseil Municipal d'engager la commune dans cette démarche et de retenir la santé communale d'AXA.

Monsieur ROUSSET demande s'il y a des limites d'âge pour adhérer.

Madame MINISINI répond que non.

Monsieur le Maire ajoute que l'avantage d'AXA est la proximité car ces santés communales touchent des catégories de personnes qui ne sont pas forcément connectées et qui n'ont pas les moyens modernes de communication. La compagnie AXA s'engage à assurer des permanences à l'attention de toutes ces personnes mais il ajoute qu'il est difficile de faire un choix entre les 2 propositions par rapport aux tarifs. Beaucoup de communes de Sarthe ont choisies AXA.

Madame HERCÉ demande si la commune a été contactée par des mutuelles importantes comme HARMONIE MUTUELLE et si elles proposent ce genre de prestations.

Madame MINISINI répond qu'elle n'a pas été démarchée.

Elle ajoute que si la commune s'engage dans cette démarche, une réunion publique sera organisée en juin ou en septembre. Il est important d'aller assez vite puisque les adhérents déjà engagés par ailleurs avec une mutuelle devraient dénoncer leur contrat d'ici la fin de l'année.

Monsieur le Maire dit que la commune communiquera en plus par voie de presse via Le Maine Libre ou Ouest France.

Madame HERCE dit qu'il peut être intéressant de se renseigner auprès d'une mutuelle.

Monsieur ROUSTEL demande si cette démarche ne pourrait pas être mise en place au niveau de la communauté de communes.

Madame MINISINI dit que dans le principe, l'adhésion se fait entre la mutuelle et la commune mais pourquoi pas, cette idée pourrait être avancée au niveau de la communauté de communes.

Monsieur le Maire précise que, pour l'instant, aucune commune de la communauté de communes ne s'est engagée dans cette démarche et aujourd'hui cela ne relève pas de la compétence communautaire inscrite dans les statuts. Il ajoute que cela peut être suggéré à la communauté de communes pour essayer de mutualiser ce genre de démarche.

Monsieur DELLIERE ajoute que ce serait une première si cette démarche pouvait être réalisée au niveau de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, vis-à-vis du reste du Département.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'engagement de la commune dans cette démarche de mise en place d'une complémentaire santé communale.**

Monsieur le Maire ajoute qu'il proposera à AXA de voir avec la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe si une mutualisation de cette démarche est possible. Il s'engage à en parler à Madame la Présidente.

## **6. Rythme scolaire de la rentrée 2018 – courrier de l'Inspection académique**

Présentation : Anne MINISINI

Madame MINISINI rappelle simplement qu'un courrier du DASEN sur le rythme scolaire à la rentrée de septembre 2018 a été envoyé par mail à tout le Conseil Municipal.

## **7. Avis sur projet de modification du Plan de Prévention du risque naturel prévisible relatif au risque d'inondation (PPRNI) des communes de la vallée de la Sarthe Amont – communes de Saint Léonard des Bois à Saint Saturnin (enquête publique du 23 avril au 23 mai 2018)**

Présentation : Christian BALIGAND

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en août 2017, la commune de Saint Léonard des Bois a sollicité une modification du PPRNI de sa commune afin de pouvoir réaliser l'extension d'un terrain de camping situé en zone réglementaire du PPRNI.

En conséquence, le Préfet de la Sarthe a sollicité la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour réaliser la procédure de modification du PPRNI de la Sarthe Amont.

La modification porte sur le règlement du PPRNI de la Sarthe Amont, sur les parties concernant les campings. Elle autorisera les extensions en zones exposées aux inondations, sous réserve de la prise en compte de mesures de précaution.

La commune de La Bazoge faisant partie de la Vallée Sarthe Amont, est invitée à se prononcer sur ce dossier.

Le projet est mis à la disposition du public en mairie dans l'ensemble des communes concernées du 23 avril 2018 au 23 mai 2018 inclus avec la possibilité de formuler ses observations sur un registre.

Le Conseil Municipal doit formuler un avis sur ce projet.

A l'issue de la consultation du public, le Préfet est compétent pour approuver la modification du PPRNI par arrêté préfectoral.

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal a des remarques particulières.

Pas de remarque particulière.

## **8. Marché public de gaz, électricité et assurances – délibération pour autoriser le lancement de la consultation de mise en concurrence**

Présentation : Christian BALIGAND

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que certains contrats de prestations de service arrivent à leur terme au 31 décembre 2018.

Par conséquent, il convient de lancer une consultation des entreprises en vue de leur renouvellement au 1er janvier 2019.

Il s'agit :

- du contrat d'électricité en cours avec EDF pour les tarifs jaune des écoles, de L'Envol et de l'espace sportif

La loi du 10 décembre 2010 portant sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (loi NOME) a prévu la suppression au 31 décembre 2015 des tarifs réglementés de vente pour les contrats de puissance supérieure à 36 Kva pour les tarifs jaune et verts. Ces tarifs sont donc libres et ouverts à la concurrence.

En 2015, la commune avait lancé une procédure de mise en concurrence pour un contrat de 3 ans de 2016 à 2018. Sont concernés par les tarifs jaune de l'électricité l'espace culturel l'Envol, l'école primaire Jean Monnet, l'école maternelle Henri Matisse, l'espace sportif Claude Fortin, pour un montant total annuel estimé à plus de 60 000 € HT soit 180 000 € HT sur 3 ans, période de référence contractuelle.

Par conséquent, il convient de lancer la procédure de consultation pour le renouvellement du contrat, selon la procédure adaptée de l'article 27 du Décret n°2016-360.

Monsieur DELLIERE demande s'il y a des tarifs jaunes sur l'espace George Sand.

Monsieur le Maire répond que l'espace George Sand n'avait effectivement auparavant qu'un seul point de livraison d'électricité pour les 4 bâtiments : cabinet médical, « petit cube », ludothèque et maison des associations, mais lors des travaux du parking, ce point a été divisé en 4 points de livraison, 1 par bâtiment, de fait, le tarif jaune a été supprimé.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au lancement de la procédure de consultation des entreprises pour le renouvellement du contrat de prestations électriques, selon la procédure adaptée de l'article 27 du Décret n°2016-360.**

- du contrat d'assurance globale de la collectivité encours avec Groupama

Le contrat d'assurance Villassur de la commune, contracté auprès de Groupama arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Ce contrat représente un montant net annuel moyen sur les 3 dernières années de 48 412 € soit 145 238 € sur 3 ans. Il est proposé de diviser le dossier de consultation en 3 lots :

Lot 1 : Assurance Générale en responsabilité civile de la commune

Lot 2 : Assurance des véhicules

Lot 3 : Assurance du personnel

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au lancement de la procédure de consultation pour le renouvellement du contrat d'assurance des services communaux, selon la procédure adaptée de l'article 27 du Décret n°2016-360.**

## 9. Affaires diverses

### Demande de M. BOYMARD d'acquisition de terrain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait d'acquisition de Monsieur BOYMARD d'une parcelle dans le prolongement de son entreprise rue de la Sauvagère.

Il dit au Conseil Municipal qu'il a revu Monsieur BOYMARD et qu'il lui a demandé un prix.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que sur la parcelle souhaitée par Monsieur BOYMARD, il y a des réseaux.

L'estimation des Domaines a fait un retour à hauteur de 60 € le mètre carré avec tous les réseaux sur la parcelle. La position de Monsieur le Maire est de dire que ce projet n'est pas réalisable en raison de la présence des réseaux.

### La Dotation Globale de Fonctionnement 2018

Monsieur le Maire explique que, lors d'une réunion à la communauté de communes lundi 23 avril, il a été question de la DGF des communes.

A part une commune, il n'y a pas de baisse sur l'ensemble de la communauté de communes, sauf pour La Bazoge :

CHAPITRE BUDGETAIRE 74 - DOTATIONS DE L'ETAT ET ALLOCATIONS COMPENSATRICES										
ARTICLE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Ecart en valeur	
7411 -Dotation forfaitaire	669 635	698 697	697 119	675 241	620 002	563 768	459 805	457 736	-2 069.00	-0.45%
74121-Dotation de solidarité rurale "péréquation"	47 946	62 489	72 002	77 010	92 737	108 253	61 240	62 029	789.00	1.29%
74121-Dotation de solidarité rurale "cible"	7 317						74 696		-74 696.00	-100.00%
74127-Dotation nationale de péréquation	61 584	67 714	66 511	69 631	62 668	61 786	57 340	58 472	1 132.00	1.97%
	786 482	828 900	835 632	821 882	775 407	733 807	653 081	578 237	-74 844	-11.46%

### Prochain Conseil Municipal

Le lundi 4 juin 2018.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.*